

Transport Maritime ▼

Solutions Porte-à-Porte ▼

France

Actualités ▼

My CMA CGM ▼

A propos

Trouvez votre agence locale

My Customer Service

Guides

Site corporate

**RÉGLEMENTATION**

jeudi 24 août 2023

## Fumigation des cargaisons à destination de la Nouvelle-Zélande

CMA CGM informe ses clients qu'en réponse à la prolifération de la punaise brune marbrée en Europe et en Amérique du Nord, les autorités **néo-zélandaises** ont mis en place des directives pour la saison à risque 2023-2024 (**du 1er septembre 2023 au 30 avril 2024**) afin de prévenir toute infestation.

Comme lors des saisons précédentes, **il est de la responsabilité du client de faire procéder aux traitements requis pour l'envoi des marchandises concernées avant leur arrivée en Nouvelle-Zélande.**

Les conteneurs ne peuvent pas être fumigés à l'arrivée en Nouvelle-Zélande et devront être renvoyés vers l'un des ports de transbordement. Les coûts associés à tout retard de navire suite au non-respect des réglementations en matière de fumigation seront à la charge du client.

Tous les détails concernant les marchandises et pays concernés ainsi que les procédures à suivre sont disponibles sur le site web dédié suivant : <https://www.mpi.govt.nz/import/vehicles-machinery-parts/brown-marmorated-stink-bug-requirements-for-importers/>